

PROTOCOLE SANITAIRE

Collège les Hauts Grillets - Saint Germain en Laye

Un nouveau protocole s'applique à compter du 02/11/2020. Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves sur l'ensemble du temps scolaire.

Les mesures à prendre nécessitent de tenir compte du contexte propre à chaque établissement.

• 1/ NETTOYAGE, DESINFECTION

C'Midy, responsable du nettoyage au collège, dispose d'un protocole détaillé post confinement qui est mis en œuvre depuis le retour d'élèves au collège.

Les salles de classe (tables et chaises) et espaces communs (sanitaires, rampe d'escaliers, poignées portes/fenêtres, interrupteurs) seront désinfectés plusieurs fois par jours.

Les agents de service ont eu une formation sur le nouveau protocole nettoyage/désinfection le jeudi 14 mai 2020.

• 2/ ACCUEIL DES ELEVES

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ à l'établissement.

En cas de symptôme ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne devra pas se rendre au collège.

Les élèves ayant été testés positivement au virus, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ne doivent pas se rendre au collège. Les parents en informent le chef d'établissement.

Il appartient aux parents de fournir un masque (grand public) à chaque enfant.

Les emplois du temps définitifs mis en œuvre le 21/09/2020 sont conservés à l'identique.

A l'intérieur des bâtiments, un escalier sert à la montée en salle et l'autre à la descente.

A l'entrée dans chaque salle, les élèves se désinfecteront les mains.

La configuration des salles et le nombre d'élèves par classe ne permettant pas toujours de respecter une distanciation physique d'au moins un mètre, l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Les salles seront aérées régulièrement. Le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les intercourrs, pendant les récréations, à la pause méridienne et pendant le nettoyage des locaux. L'aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.

• 3/ PORT DU MASQUE

Le port du masque « grand public » est obligatoire pour tous les élèves et tous les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

• 4/ DEMI-PENSION

La restauration scolaire doit être privilégiée. Elle est organisée dans les lieux habituels.

Les élèves sont accueillis par classe et placés par table de 4 en respectant un ordre établi par 2 personnels adultes.

L'utilisation des fontaines à eau est autorisée. Les brocs ne peuvent pas être utilisés.

Il est fortement recommandé que chaque élève se munisse d'une gourde d'eau.

La facturation sera faite « au repas pris » pour les 2 premières semaines du mois de novembre. Régularisation à venir sur le mois de décembre.

• 5/ ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES

L'intégralité des cours des sections internationales est assurée.

- **6/ ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Les activités de l'association sportive du collège ont lieu. Elles sont aménagées pour celles correspondant à un sport collectif.

- **7/ SANITAIRES**

C'Midy s'assurera que les toilettes aient suffisamment de savon et papier au cours de la journée.
Les toilettes seront nettoyées et désinfectées midi et soir.

- **8/ PARENTS et EXTERIEURS**

L'accueil des parents ainsi que celui des personnes extérieures à l'établissement doit avoir lieu sur rendez-vous.
Toute personne entrant au collège doit se présenter à l'accueil.